



REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANT

N° : GN-PDACG-439021-CS-CQS

Pays : République de Guinée

Client : Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)

Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN

N° d'Identification du Programme : P164184

Titre : « RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE/CABINET POUR LES ETUDES DE FAISABILITE (TECHNIQUES DETAILLEES ET ELABORATION DES DAO) ET LE SUIVI-CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 50 HA EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DE FRIGUIAGBE A DABOYA (PREFECTURE DE KINDIA) POUR LA CULTURE DE L'ANANAS ».

DEBUT : 27/09/2024

FIN : 16/10/2024

La production fruitière en République de Guinée a été au cœur du développement agricole dans la lutte pour la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis du secteur minier, comme source de richesse pour l'amélioration du niveau de vie des populations. Sous la contrainte des pesanteurs structurelles et conjoncturelles des années 1980, cette production en général et celle de l'ananas en particulier a connu un important déclin, faisant de la filière ananas un maillon affaibli de l'économie rurale du pays. Aujourd'hui, compté parmi les meilleurs fruits tropicaux du monde, l'ananas de Guinée pourrait tirer parti de la demande régionale croissante, couplée au positionnement géographique stratégique dont le pays jouit, pour développer l'exportation de ce fruit. En levant les contraintes qui pèsent sur la filière, il est possible de la relancer car, parmi les filières agricoles en Guinée, celle de l'ananas est identifiée comme une présentant un fort potentiel de croissance et d'exportation depuis 2016, grâce à l'implication du gouvernement et des partenaires techniques et

bt

financiers (PTF). Par conséquent, le gouvernement guinéen souhaite renforcer l'ensemble de la filière pour illustrer le dynamisme agricole du pays et développer des méthodologies et solutions qui pourraient améliorer le positionnement de la Guinée sur le marché international.

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable 2016-2020 (PASANDAD) qui est l'une des stratégies du gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'agriculture contenu dans son Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES). Le PDACG contribue à l'accélération de la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2018-2025) soutenu par l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

Le PDACG vise à transformer le secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés pour développer en Guinée des filières agricoles en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial du projet sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viande rouge et volaille, noix de cajou, etc.) et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

Le PDACG est financé par l'Association internationale pour le développement (IDA) à hauteur de 100 000 000 (cent millions) de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq ans. Mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP), le PDACG est structuré en cinq principales composantes, dont trois opérationnelles¹.

Composantes	Sous-composantes
Amélioration de l'accès au marché dans les zones ciblées	<i>Réhabilitation des pistes rurales</i>
	<i>Mise en place des centres d'agrégation et logistiques</i>
	<i>Appui durable à la gestion des infrastructures commerciales</i>
Soutien à l'investissement privé	<i>Soutien aux investisseurs potentiels</i>
	<i>Financement de l'investissement privé et chaîne de valeur inclusive</i>
	<i>Soutien à l'entreprenariat agricole</i>
Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale	<i>Renforcement des capacités des agences gouvernementales</i>
	<i>Renforcer la coordination des chaînes de valeur ciblées</i>
	<i>Renforcer le contrôle, la qualité, les normes et les standards sanitaires et phytosanitaires</i>

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 relative à l'amélioration de l'accès au marché dans les zones ciblées, il est prévu au titre de la sous-composante 2.C1, l'aménagement sous maîtrise totale de l'eau de 50 ha de terre sur le site de Daboya, en vue de la culture de l'ananas. Le domaine de Daboya est un domaine de l'Etat situé à Friguiajbé dans le District de Daboya

¹ Les deux autres composantes incluent : Intervention d'urgence et Gestion et coordination du projet

(préfecture de Kindia). D'une superficie totale de 500 ha, il avait été retenu par le Gouvernement comme une zone de prédilection pour la production de l'ananas de qualité destiné exclusivement à l'exportation. L'aménagement et la mise en valeur de ces 50 ha destinés à la culture de l'ananas permettra de mettre sur le marché près entre 2 500 à 3 500 tonnes de fruits frais par campagne, ainsi que de créer entre 150 et 300 emplois permanents et des milliers d'emplois temporaires.

Le présent AMI a pour objet le Recrutement d'un bureau d'étude/cabinet pour les études de faisabilité (techniques détaillées et élaboration des DAO) et le suivi-contrôle de l'exécution des travaux d'aménagement de 50 ha en vue de l'extension du périmètre de Daboya à Friguiagbé (préfecture de Kindia) pour la culture de l'ananas.

Le Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de L'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir en **langue française** les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

I- Expérience générale :

- ✓ Le Consultant doit être un Cabinet/Bureau d'études justifiant une expérience professionnelle attestée d'au moins dix (10) ans d'études techniques (APS et APD) hydroagricoles y compris les évaluations environnementale et sociale en aménagement (systèmes combiné gravitaire et/ou pression) de périmètres hydroagricoles d'au moins 50 ha en un tenant ainsi que dans l'élaboration de dossiers d'appel d'offres (DAO) intégrant les aspects environnementaux et sociaux d'aménagement (systèmes combiné gravitaire et/ou pression) de périmètres hydroagricoles.

II- Expériences spécifiques :

- ✓ Il doit présenter au moins cinq (5) références attestées d'études techniques (APS et APD) y compris l'évaluation E&S, d'aménagement (systèmes gravitaire et/ou sous pression) hydroagricole d'au moins 50 ha au cours des dix (10) dernières années ainsi qu'au moins cinq (5) références attestées dans l'élaboration de dossiers d'appel d'offres intégrant les aspects environnementaux et sociaux, d'au moins 50 ha de périmètre hydroagricole (systèmes gravitaire et/ou sous pression) au cours des dix (10) dernières années.

III- Capacité technique et administrative de la firme (Agrément/ou organisation)

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après : (i) Expérience générale... (25 points) ; Expériences similaires..... (65 points) ; et (iii) organisation... (10 points).

Personnel

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera recruté selon la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC)** en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation de marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Édition Septembre 2023.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **16 Octobre 2024 à 10 h 00 mn GMT.** Les enveloppes doivent (ou l'objet du mail) porter expressément la mention « **Recrutement d'un bureau d'étude/cabinet pour les études de faisabilité (techniques détaillées et élaboration des DAO) et le suivi-contrôle de l'exécution des travaux d'aménagement de 50 ha en vue de l'extension du périmètre de friguiajbé à Daboya (préfecture de Kindia) pour la culture de l'ananas** ».

À l'attention de : **Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).**

Les Candidats intéressés doivent obligatoirement s'enregistrer en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à l'adresse : <https://offre.magel.gov.gn>.

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: **Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 628 89 66 80 Email : hamdideu2@gmail.com avec copie obligatoire à : hamidoudiallo@magel.gov.gn pdacg@magel.gov.gn et procurement@pdacg.org.gn**

Fait à Conakry, le 27 Septembre 2024


M. Hamidou DIALLO
Coordonnateur National du PDACG

